



## ÉCOLE PERCE-NEIGE

4770, boulevard Lalande, Pierrefonds (Qc), H8Y 1V2  
Téléphone : 514-855-4239 Télécopie : 514-421-9271  
[www.csmb.qc.ca/perce-neige](http://www.csmb.qc.ca/perce-neige)



# La zoothérapie

## Définition

C'est une intervention qui s'exerce sous forme **individuelle ou de groupe**, à l'aide d'un **animal familial, soigneusement sélectionné** et entraîné, introduit **par un intervenant qualifié**, auprès d'une personne chez qui l'on cherche à susciter des réactions visant à maintenir ou améliorer son potentiel cognitif, physique, psychosocial ou affectif.<sup>1</sup>

## Règles importantes

1. L'intervenant (e) en zoothérapie doit être informé de la présence d'un autre animal avant le début de son activité.
2. Un autre chien ne doit pas être présent dans le local durant l'activité de zoothérapie.
3. L'intervenant s'engage à présenter le carnet de santé de tous ses animaux sur demande du client.
4. Les animaux de l'intervenant doivent demeurer à la vue de celui-ci (ou celle-ci) en tout temps s'il est hors de la cage.
5. Toute personne doit obtenir l'autorisation de l'intervenant avant de manipuler ses animaux.
6. Il est fortement recommandé d'éviter la consommation d'aliments et l'usage du tabac durant l'activité de zoothérapie.
7. Éviter d'utiliser des chiens de moins d'un an.
8. Décourager tous les animaux de faire de la coprophagie.
9. Ne pas permettre à un animal de lécher les visages humains.
10. Limiter les contacts entre animaux résidents et animaux visiteurs.

11. Le chien ne doit pas fouiller dans les poubelles.
12. Le chien ne pas être consommateur de substance d'origine animale crue ou boire dans le bol de toilette/ trou d'eau extérieur.
13. Les griffes doivent être taillées et limées régulièrement.
14. Le chien doit être baigné régulièrement pour diminuer les risques d'allergies.
15. Les chiens doivent être gardés en laisse lors des déplacements et libérés **seulement** si tous les participants sont à l'aise avec cela.
16. Les chiens doivent subir des examens annuels de routine et suivre un programme de vaccination générale + vermifugation + prévention de la dirofilariose. (Rage, toux de chenil, leptospirose, parasites intestinaux, puces.)
17. L'intervenant gère les animaux et l'enseignante ses élèves.
18. l'intervenant doit être prêt à gager 100\$ que son animal ne mordra pas. C'est pourquoi, l'activité peut avoir lieu sans contact avec l'animal ou être reportée si l'intervenante, l'animal ou les enfants ne sont pas dans un état favorable.
19. Le chien ne doit pas faire ses besoins dans la pièce et avoir les dents et le rectum propre.
20. Les chiens travaillent un maximum de 4-5 heures par jour avec une pause de 10 minutes par 60-90 minutes pour se soulager.
21. Aucune violence verbale d'intolérance/ d'impatience envers les animaux.
22. Le local utilisé doit être propre et exempt de débris au sol (balayé).